

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 MARS 2021**

Séance n°3 du 10 mars 2021

Délibération n°2021100303

Objet : contrat régional de dynamisation et de cohésion ruffécois-mellois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27
Nombre d'excusés : 5 dont 4 ont donné pouvoir
Nombre d'absents : 8

Le dix mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. COMBAUD Renaud – Mme BERNARD Anne-Marie - M. VIDAL Laurent – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Dominique.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir à M. COMBAUD Renaud) - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. POINSET Cyril - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul – CREMOUX Christine - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Clauddy.

Etaient excusés : M. JOBIT Jean-François (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - Mme REMY Catherine (pouvoir à M. BASTIER Thierry).

Etaient absents : M. POUX Pierre - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme GUILLONNEAU Séverine – M. BCEUF Pascal.

CONTRAT RÉGIONAL DE DYNAMISATION ET DE COHÉSION RUFFÉCOIS-MELLOIS :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 10 avril 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine adoptant les orientations de sa politique contractuelle territoriale,
- Vu le règlement d'intervention de la politique contractuelle approuvé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine le 26 mars 2018,
- Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (dont la Communauté de Communes Cœur de Charente et la Communauté de Communes Val de Charente) et le Mellois,
- Vu les travaux issus du comité de pilotage relatif au futur contrat régional de dynamisation et de cohésion Ruffécois-Mellois,
- Vu la signature du contrat de dynamisation et de cohésion en date du 11 mars 2020,
- Vu la délibération du 10 février dernier approuvant le programme d'actions de lutte et de gestion de l'ambrosie du PETR du Pays Ruffécois

AR Prefecture

016-200050094-20210310-2021100303-DE
Reçu le 16/03/2021
Publié le 16/03/2021

Pour faire émerger et accompagner les projets de développement, la Région Nouvelle Aquitaine soutient l'ingénierie thématique à hauteur de 60 % de 1,5 ETP, subvention plafonnée à 45 000 €.

Le PETR souhaite orienter son ingénierie sur deux actions prioritaires :

- Un appui renforcé aux collectivités pour leurs projets d'aménagement de bourgs et d'espaces publics : reconquête de la biodiversité avec des espèces locales, gestion différenciée, 100 % des espaces publics sans pesticides, gestion du patrimoine arboré, etc.
- Une nouvelle action : la lutte et la gestion contre l'ambrosie visant à faire du « Ruffécois, un territoire sans ambrosie » : coordination, accompagnement et animation de proximité en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre l'ambrosie.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 15 000 € au titre du contrat régional de dynamisation et de cohésion pour financer le poste de chargé de mission environnement (0,5 ETP) pour l'appui renforcé aux collectivités ;
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 15 000 € au titre du contrat régional de dynamisation et de cohésion pour financer le poste de chargé de mission santé (0,5 ETP) pour une nouvelle action de lutte et de gestion contre l'ambrosie ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

